



Musicien·ne des musiques actuelles (MuMA)

Du 06 octobre 2022 au 23 juin 2023 - Date limite de candidature : 08 avril 2022

1064 heures (924h en centre de formation et 140h en entreprise) - 35h/semaine

9h30 > 13h00 et 14h00 > 17h30

7 392 € / stagiaire - Formation éligible au CPF

À Trempo - 6 bd Léon Bureau 44200 NANTES

Contact : Tél : 02 40 46 66 33 - sandrine@trempo.com - www.trempo.com

Public / Prérequis

Cette formation certifiante s'adresse aux musicien·nes interprètes (instrumentistes ou chanteur·euses), aux auteur·rices et aux compositeur·rices justifiant d'une pratique instrumentale avancée et en capacité de formuler un projet professionnel en adéquation avec les objectifs de la formation.

Aptitudes

Capacité d'écoute, d'analyse et de travail en groupe.

Objectifs

- Acquérir les éléments méthodologiques, réglementaires, stratégiques et financiers nécessaires au développement de projets artistiques musicaux dans le secteur des musiques actuelles (Bloc de compétences 1 du MuMA).
- Acquérir une technicité instrumentale principale confirmée, développer la pratique d'un deuxième instrument, composer, arranger, improviser et utiliser des logiciels de MAO pour la composition et l'interprétation en live (Bloc de compétences 2 du MuMA).
- Acquérir des compétences complémentaires en lien avec la composition à l'image et à la scène, la conduite de projets d'action culturelle, l'accompagnement des pratiques amateurs et l'enseignement de la musique afin de diversifier son activité professionnelle (Bloc de compétences 3 du MuMA).

Méthodes

Alternance d'apports théoriques, méthodologiques, d'exercices pratiques et de mises en situation.

Modalités d'évaluation

À l'issue de la formation, le·la candidat·e présente devant un jury de professionnel·les un ensemble de travaux réalisés en cours de formation :

- Un oral de présentation de son projet artistique.
- Une prestation scénique publique, collective ou individuelle, présentant un travail de composition originale.
- Une prestation individuelle imposée permettant d'évaluer son niveau de technique instrumentale.
- Un oral de présentation d'un projet de composition originale réalisé en MAO.

- Un écrit professionnel présentant et analysant les missions effectuées dans le cadre d'un stage dans une structure ayant pour activité la conduite de projet d'action culturelle et/ou d'accompagnement des pratiques amateurs et/ou d'enseignement de la musique.
- Un travail de composition à l'image sur une vidéo imposée.

Compétences

À l'issue de la formation le-la stagiaire sera capable de :

- Élaborer et présenter un projet artistique musical.
- Prendre en compte les caractéristiques du/des publics destinataires du projet artistique.
- S'adresser aux différents partenaires institutionnels et économiques pour la mise en œuvre du projet artistique.
- Utiliser les différents outils de communication print et web pour valoriser son projet artistique.
- Adapter la réalisation du projet artistique à l'environnement de travail pour lequel il est destiné.
- Développer une technicité instrumentale principale et secondaire confirmée.
- S'approprier différentes esthétiques musicales.
- Composer, arranger, harmoniser, improviser, écrire.
- Utiliser des logiciels de MAO pour la composition et l'interprétation live.
- Interpréter les différents documents et textes officiels en rapport à l'exercice de la profession de musicien-ne.
- Concevoir et réaliser une bande sonore originale adaptée à une production cinématographique, télévisuelle ou multimédia.
- Travailler en équipe pluridisciplinaire.
- Concevoir et mettre en œuvre des projets d'action ou de médiation culturelle, d'accompagnement des pratiques amateurs et d'enseignement de sa pratique artistique en lien avec les musiques actuelles.

Intervenant·es

Stéphane ATROUS : musicien, compositeur.

Esther SUEL : musicienne, autrice, compositrice.

Antoine SAINT-JEAN : musicien, professeur de batterie.

Edison BELMAR : musicien, professeur de guitare.

Jean-François VINCENDEAU : musicien, professeur de basse/contrebasse.

Stéphane HUGLI : musicien, professeur de clavier.

Claire REMY : musicienne, professeur de clavier.

Guillaume GERMOND : musicien, professeur de chant.

Anthony BOULC'H : musicien, professeur de MAO.

Sébastien GUÉRIVE : musicien, professeur de MAO et de musique à l'image et à la scène.

Cédric LE GUILLERM : musicien, professeur de MAO et de musique à l'image et à la scène.

Ronan MASSON : éditeur musical.

Benjamin REVERDY : éditeur de contenu, formateur en communication.

Renaud PAUMERO : designer graphique.

Cécile CRECENT : musicienne, formatrice en communication.

Nadia ELHADI : co-dirigeante d'une structure d'ingénierie culturelle.

Annaïck DOMMERGUE : metteur en scène et comédienne.

Élise LERAT : danseuse et chorégraphe.

Élodie GUILLOTIN : danseuse et chorégraphe.

Sébastien CONDOLO : régisseur des studios d'enregistrement de Trempo.

Grégory JURADO : consultant projets musiques actuelles.

Pierre BRINI : responsable de projets-industries culturelles et créatives.

Émilie LE THOËR : avocate-industries culturelles et créatives.

Chloé NATAF : responsable de l'entrepreneuriat culturel à Trempo.

Guillaume DAVID : responsable de la communication à Trempo.

Tanguy AUBRÉE : directeur d'agence de relations presse et d'un label.

Hans-Paul LANDRIEVE : co-responsable d'une agence de communication digitale.

Sébastien TANQUART : chargé d'accompagnement artistique.

Baïny DIAKITE : Administratrice générale de Trempo.

Informations complémentaires

Le dossier de candidature est à retourner à la coordinatrice du MuMA, Sandrine NOGUE, à l'adresse mail suivante : sandrine@trempo.com et au responsable du secteur formation de Trempo, Wilfrid LEBREC, à l'adresse mail suivante : wilfrid@trempo.com

Nous vous informerons des suites accordées à votre candidature entre le 11 et le 13 avril 2022.

Si votre candidature est retenue vous serez alors convoqué·e à une audition qui se déroulera le 05 ou le 06 mai 2022. Nous vous communiquerons les résultats de cette audition au plus tard le 09 mai 2022.

Cette audition se déroule en trois parties :

- Un relevé de partie d'un morceau à interpréter (20 minutes de préparation puis présentation du relevé devant le jury).
- L'interprétation d'un morceau libre de votre choix (composition ou reprise).
- Un entretien permettant de vérifier l'adéquation de votre projet professionnel avec les objectifs de la formation.

Accessibilité

L'ensemble de nos locaux est accessible aux personnes à mobilité réduite. Pour les autres types de handicap (sensoriel, psychique, déficience intellectuelle ou cognitive) un entretien préalable sera réalisé avec le référent handicap de Trempo afin de vérifier l'adéquation entre le handicap et le projet de formation.

Contact du référent handicap : wilfrid@trempo.com